



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3056

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Requalification de la rue Bonneterre - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3056**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Requalification de la rue Bonneterre - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la rue Bonneterre fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La rue Bonneterre se situe au cœur de la Commune de Villeurbanne, dans le secteur Ferrandière - Maisons Neuves, noyau ancien de la Commune.

Un des enjeux de développement majeur du secteur est de le relier avec les autres polarités et quartiers de Villeurbanne.

La présente opération a pour objet l'aménagement de la rue Bonneterre, sur toute sa section, entre le cours du Docteur Jean Damidot et le cours Léon Tolstoï. Cette requalification permettra d'améliorer la connexion entre les cours Jean Damidot et Léon Tolstoï, et le confort d'usages pour les riverains.

**II - Objectifs du projet**

Le réaménagement de la rue Bonneterre et de ses espaces publics attenants répond aux objectifs suivants :

- apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes doux,
- requalifier l'espace public et conforter le cœur de quartier en créant un axe piéton de type mail paysager au nord tout en agrandissant le trottoir au sud.

La direction de l'eau prévoit de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et une extension de réseau d'assainissement préalablement à l'opération d'aménagement.

Le projet d'aménagement de la rue Bonneterre fera l'objet, conformément à la demande de la Commune de Villeurbanne, d'une consultation de la population en phase programme, puis au cours des études de conception courant 2019.

Les travaux de requalification de la rue Bonneterre devraient débuter au trimestre 2020, pour une livraison en avril 2021.

### III - Programme et enveloppe prévisionnelle

Le programme d'aménagement se décline, notamment, selon les axes suivants :

- mise en œuvre d'aménagements permettant de redonner des usages à la rue,
- création d'un trottoir répondant aux normes pour les personnes à mobilités réduites (PMR),
- augmentation du patrimoine végétal par la plantation d'arbres,
- amélioration de la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation des sols),
- refonte des places de stationnement (nombre et positionnement),
- prolongement du réseau d'assainissement,
- remplacement du réseau de distribution d'eau potable.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 570 000 €TTC pour le réaménagement de la rue et à 150 000 €HT pour l'intervention sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

### IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le coût prévisionnel des études, frais de maîtrise d'ouvrage et travaux est estimé à :

- budget principal : 725 400 € TTC répartis comme suit :
  - . études et frais de maîtrise d'ouvrage : 155 400 € TTC,
  - . travaux (Voirie et réseaux divers -VRD-) : 570 000 € TTC dont 66 000 €TTC pour de la gestion alternative des eaux pluviales ;
- budget annexe des eaux : 85 000 € HT,
- budget annexe de l'assainissement : 65 000 € HT.

L'opération a déjà fait l'objet d'une autorisation de programme partielle de 51 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Pour mener à bien cette opération, Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 674 400 €TTC en dépenses sur le budget principal, de 85 000 €HT en dépenses sur le budget annexe des eaux et 65 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

- a) - le programme de réaménagement de la rue Bonneterre à Villeurbanne,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation de ces travaux.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme global P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 674 400 €TTC pour le budget principal, de 85 000 €HT en dépenses sur le budget annexe des eaux et 65 000 €HT sur le budget annexe de l'assainissement à la charge :

- du budget principal pour un montant de 674 400 €TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 55 000 €TTC en dépenses en 2019,
- . 369 000 €TTC en dépenses en 2020,
- . 250 400 €TTC en dépenses en 2021,

sur l'opération n° 0P09O5603 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 85 000 €HT en dépenses en 2020 sur l'opération n° 1P09O5603 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 65 000 €HT en dépenses sur 2020 sur l'opération n° 2P09O5603.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 725 400 €TTC à la charge du budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 51 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme études, 85 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 65 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**